

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN,
TENUE LE LUNDI 20 MARS 2017, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES
ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Claudette Cantin et
Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers
Daniel Boisclair, François Potvin, Michel Girard
et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
LE MAIRE MARIO FORTIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Gilles Potvin et Mme Lyne Groleau.

97-2017

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR
MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire procède à l'ouverture de l'assemblée extraordinaire à 20 h. Il
salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision
communautaire.

98-2017

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

99-2017

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune.

100-2017

FOURNITURES DE SERVICES
PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DE
RÉNOVATION DU CENTRE-SPORTIF :

SOUSSIONS REÇUES:

	PRIX DÉPOSÉ	POINTAGE	RANG FINAL
Trétra-Tech	168 369,39 \$	8,73	5
Gémel	91 980,00 \$	14,68	1
Unigec	99 658,38 \$	13,76	2
WSP	132 221,25 \$	9,76	3
Cégertec	132 299,43 \$	9,22	4

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil adjuge le contrat de fourniture de services professionnels pour le
projet de rénovation du Centre-sportif à la firme Gémel, au prix déposé de
91 980 \$ incluant les taxes, selon les travaux plus amplement décrits au
document d'appels d'offres, faisant partie intégrante de la présente comme s'il
était ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

101-2017

DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FONDS
CHANTIER CANADA-QUÉBEC - VOLET
FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS -
PARC DU CENTENAIRE :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin souhaite présenter un projet dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des Petites collectivités pour le projet de remise en état et d'amélioration du Parc du Centenaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que le conseil municipal de Normandin autorise le dépôt d'un projet de remise en état et d'amélioration du Parc du Centenaire;
- b) Que soit confirmé l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- c) Que la Ville de Normandin autorise monsieur Éric Bhérer, directeur des loisirs et de la culture, à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné dans la présente.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

102-2017

DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FONDS
CHANTIER CANADA-QUÉBEC - VOLET
FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS -
RÉFECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin souhaite présenter un projet dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des Petites collectivités pour le projet de réfection de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil municipal de Normandin autorise le dépôt d'un projet de réfection de la bibliothèque;
- b) Que soit confirmé l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- c) Que la Ville de Normandin autorise monsieur Éric Bhérer, directeur des loisirs et de la culture, à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné dans la présente.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

103-2017

DEMANDE À LA CPTAQ POUR EXCLUSION
DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE
DES PARTIES DE LOTS 3307867 ET
3307868 :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a analysé son développement futur et qu'elle veut établir les secteurs vers lesquels les différentes fonctions urbaines pourront s'implanter;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin veut modifier ses instruments d'urbanisme afin de créer une zone de réserve;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin est complètement intégrée dans une trame agricole dynamique;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin veut consolider sa trame urbaine en continuité avec les secteurs déjà construits de son périmètre d'urbanisation en conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;

CONSIDÉRANT que le prolongement de l'avenue des Écoles est nécessaire afin de compléter la trame urbaine ainsi que de prolonger le réseau d'aqueduc et égouts;

CONSIDÉRANT qu'il faut prévoir des secteurs d'expansion du périmètre d'urbanisation au-delà du noyau du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT qu'un promoteur a négocié lors de la vente, un espace de terrains résiduel à des fins de développement futur;

CONSIDÉRANT que pour la Ville de Normandin, le promoteur s'engage à procéder, lorsque requis et à rendre disponibles les terrains;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin prévoit que ce secteur constitue une zone d'aménagement différé vers lequel sera dirigé le développement futur de la ville;

CONSIDÉRANT que l'évaluation de la nécessité d'exclusion de ce secteur a été faite en vertu des articles 58 et 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, laquelle est présentée dans un argumentaire joint à la demande;

CONSIDÉRANT que pour le moment, il n'y a pas de besoins d'espaces et que la présente demande d'exclusion rejoint la responsabilité de la ville, celle de planifier son territoire municipal pour l'avenir;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme de la ville de Normandin adopté en 2010 prévoit l'extension du périmètre d'urbanisation dans le secteur visé par la présente demande d'exclusion et qu'il y a lieu de finaliser le processus;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'informer le milieu agricole des intentions à long terme des intentions de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

- a) Que le conseil de la ville de Normandin demande à la MRC de Maria-Chapdelaine d'exclure les parties de lots numéros 3 307 867 et 3 307 868, délimitées à la carte ci-jointe tout en garantissant le maintien de la production agricole tant et aussi longtemps que les fonctions urbaines n'y prennent place;
- b) Que le conseil de la ville de Normandin demande à la CPTAQ d'autoriser l'exclusion d'une superficie de 2,5 ha afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la ville de Normandin;
- c) Que le conseil de la ville de Normandin demande à la MRC de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

104-2017

QUESTIONS DU PUBLIC :

Aucune.

105-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
EXTRAORDINAIRE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que l'assemblée soit et est close à 20 h 15.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière